

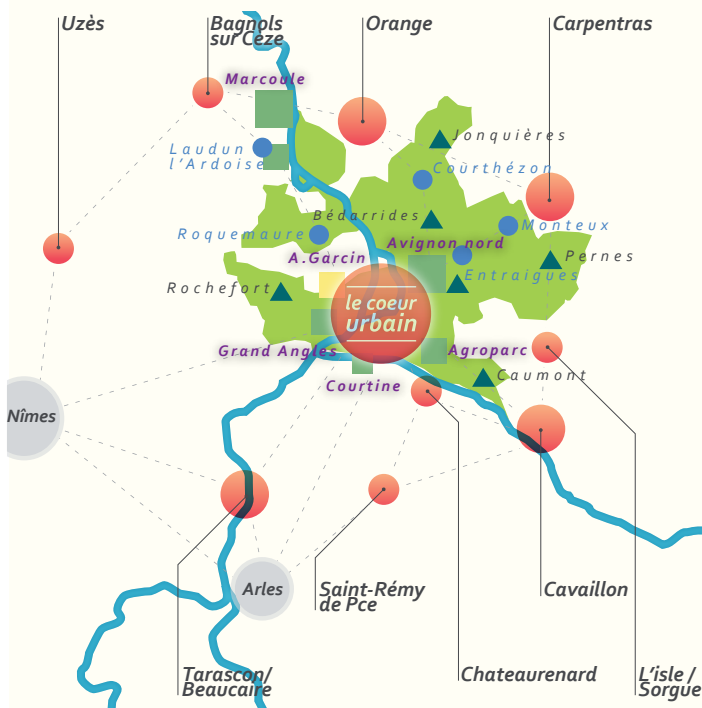
LE PADD

L'article R.122-2-1 du Code de l'urbanisme stipule que « le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile ».

Le PADD est donc le document le plus stratégique du SCoT. Il a été voté en Comité Syndical le 4 septembre 2009 et représente la vision politique sur dix ans et les grandes orientations stratégiques du développement souhaité pour le Bassin de Vie d'Avignon.

PREMIER DÉFI : UN CONTEXTE GLOBAL À PRENDRE EN COMPTE

Le premier défi consiste à tirer partie du positionnement stratégique du grand bassin de vie d'Avignon dans le contexte régional. En effet, le bassin de vie d'Avignon ne fonctionne pas tout seul, il s'inscrit dans un contexte plus global que constituent l'arc méditerranéen et la vallée du Rhône. Il est qualifié par l'échelon régional de carrefour géoéconomique entre le flux Nord/Sud de la Vallée du Rhône (entre Lyon et Marseille) et le flux Est/Ouest de l'arc méditerranéen (entre Barcelone et Gênes). Il est à cheval entre deux régions (PACA et LR) et trois départements (Vaucluse, Gard et Bouches du Rhône).



Armature urbaine supérieure

- Cœur urbain du bassin de vie d'Avignon : Avignon, Le Pontet, Sorgues, Ville neuve, les Angles et Morières
- Pôles secondaires à l'extérieur du SCoT
- Villes relais
- Principales polarités économiques en projet
- Principales polarités économiques existantes

● Principaux pôles ayant leur propre bassin de vie (à l'extérieur du BVA)

--- Lien entre les différents pôles

Armature urbaine de proximité à l'échelle du SCoT

▲ Pôles de proximité de commerces et de services

auRa

SMBVA

chargée d'urbanisme :
Géraldine Saint Jean
04 32 76 73 00
www.avignon-bassindevie.fr

auRa

chargée d'études :
Ingrid Hautefeuille
Mariène Crequer
04 90 82 84 80

Pour que le grand bassin de vie avignonnais émerge dans l'arc méditerranéen et se hisse au rang des métropoles, il faut donc construire un projet de territoire à bonne échelle, affranchie des clivages traditionnels et misant sur la complémentarité des pôles, leur rééquilibrage pour retisser les liens d'un réseau de villes partenaires et solidaires. Remplir cet objectif passe par la mise en place :

- d'un réseau de villes composé d'un cœur urbain, de villes relais et de pôles villageois ;
- d'une mobilité efficace au sein du territoire et avec les territoires voisins (fer, tcsp...) ;
- de coopérations avec les territoires voisins (pôles de compétitivité, zones d'activités limitrophes, politique cohérente de la préservation des paysages, continuités écologiques...).

DEUXIÈME DÉFI : UNE ATTRACTIVITÉ PRODUCTIVE, DURABLE ET MAÎTRISÉE

Ambition démographique

Les élus du syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon ont la volonté de participer à l'accueil de la population de manière raisonnable et réaliste et se sont donc fixé un objectif global de 12 % d'augmentation d'ici 2020 (31000 nouveaux habitants)

Ambition de créations d'emplois

Afin de ne pas s'inscrire dans une logique de territoire d'ortoir aux effets pervers, les élus souhaitent accompagner cette dynamique démographique par une politique économique volontariste. Pour ce faire, ils souhaitent se donner les moyens de créer 17 000 emplois d'ici 2020, ce qui correspond à un léger effort supplémentaire par rapport à la période passée.

Renforcement des atouts concurrentiels du tissu économique

au niveau de l'économie productive : l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, le commerce ;
au niveau des services à la personne et aux entreprises ;
au niveau du tourisme et de la culture ;
au niveau des emplois à haute valeur ajoutée (emplois métropolitains).

Construire une attractivité résidentielle réaliste, adaptée et diversifiée

Les besoins de logements pour le SCoT du bassin de vie d'Avignon sont estimés à 24 000 d'ici 2020. Au-delà de ce chiffre, qui méritera un affinage lors de l'élaboration des Plans locaux de l'Habitat (PLH) à l'échelle des intercommunalités ou lors de l'élaboration de PLU, il est surtout important de partager la méthode de quantification des besoins.

Les grands principes de développement durable

Les élus du syndicat mixte souhaitent un développement harmonieux de leur territoire qui donne la priorité à :

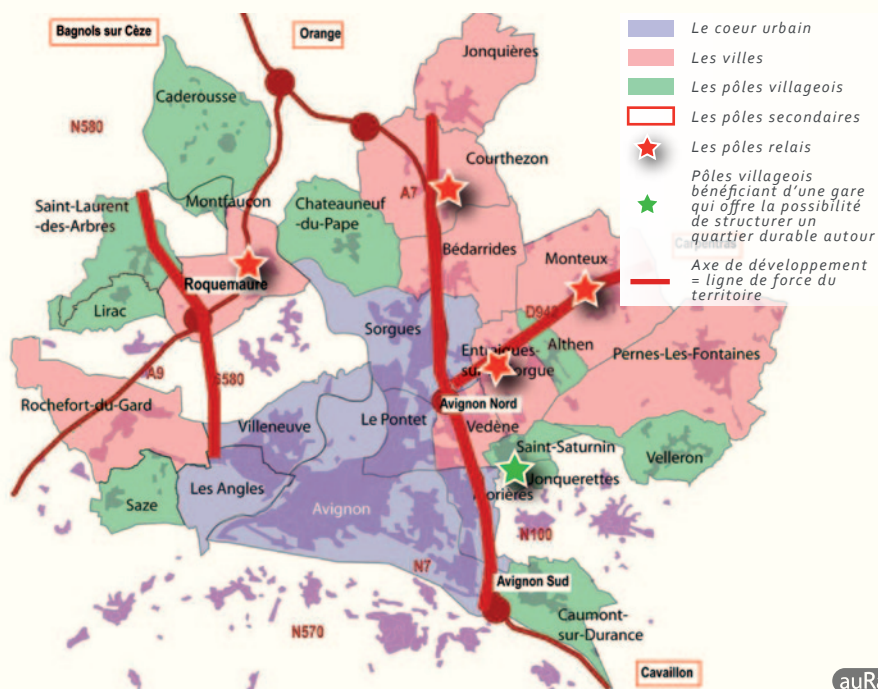
- une **gestion économe** du foncier ;
- un **rééquilibrage** des modes de déplacements en favorisant davantage l'usage des **transports collectifs** ;
- la recherche d'une plus grande **mixité sociale** ;
- la protection et la mise en valeur des **paysages** ;
- la **sécurité** des biens et des personnes par la prévention des risques naturels et technologiques ;
- la participation à la mise en œuvre locale des **objectifs du Grenelle de l'environnement**.

Les grands équilibres géographiques (voir carte ci-dessous ↘)

La première déclinaison territoriale concerne l'ambition démographique.

La situation actuelle est la suivante :

- 60 % soit 18 600 habitants dans le cœur urbain (Avignon, Villeneuve, les Angles, le Pontet, Sorgues, Morières) ;
- 30 % soit 9 300 habitants sur les axes de développement (lignes de force où se concentrent les flux) ;
- 10 % soit 3 100 habitants dans les pôles villageois (Caumont-sur-Durance, Jonquerettes, Lirac, Montfaucon, Saint Saturnin, Saze, Saint-Laurent, Châteauneuf du Pape, Althen et Velleron)



Offrir plus de petits logements

Créer des formes urbaines plus groupées (petit collectif, habitat intermédiaire), permettant de mixer des appartements de plus ou moins grande taille répondant aux attentes des jeunes célibataires, des jeunes couples, des familles monoparentales ou des personnes âgées.

Offrir plus de locatif et de locatif social

Une partie non négligeable de la population du SCoT est une population aux revenus modestes. Il est donc impératif d'accroître l'offre en logement locatif social.

Organiser la mobilité résidentielle

Lier pôle d'habitat et dessertes en transports en commun existantes ou en projet

Le territoire a la chance de présenter une répartition de son poids de population le long des axes structurants de transports en commun existants ou en devenir.

TROISIÈME DÉFI : ÉTABLIR UN CONTRAT FONCIER DURABLE

Il s'agit surtout, au travers du schéma de cohérence territoriale, de mettre en œuvre ce contrat dont les principaux objectifs doivent être engagés dès aujourd'hui sur l'ensemble du territoire et prioritairement sur les espaces stratégiques.

Le « contrat foncier » repose sur des obligations mutuellement consenties (entre les différents acteurs compétents en matière de politique foncière) pour arbitrer sur les grandes vocations de l'espace. Ces objectifs sont :

Réinvestir les espaces urbains existants

Ce renouvellement urbain offre l'opportunité :

- de poursuivre la requalification et l'embellissement des centres anciens ;
- de densifier les quartiers peu denses ;
- de recoudre les quartiers entre eux ;
- de réhabiliter, d'optimiser et d'embellir les zones d'activités les plus anciennes afin de ne pas les pénaliser par rapport aux plus récentes (délocalisation) ;
- d'encourager le réinvestissement des friches industrielles.

Définir des enveloppes urbaines ou secteurs privilégiés de l'urbanisation

C'est définir des secteurs privilégiés d'urbanisation pour chaque commune et un secteur global pour les 6 communes composant le cœur urbain, qui correspondent en fait à une enveloppe urbaine maximale.

Repenser l'échelle des quartiers

La majorité des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne d'avantage l'accès aux besoins de la vie quotidienne que les déplacements domicile/travail. Il est donc important de repenser l'espace de proximité, et de proposer une alternative à la voiture.

Promouvoir les opérations denses

L'enjeu pour les années à venir est de développer des formes urbaines innovantes, moins consommatrices d'espace, et qui répondent aux aspirations des habitants.

Identifier les grandes zones d'activités spécialisées

Pour renforcer les atouts concurrentiels du tissu économique, les besoins fonciers ont été estimés pour chaque secteur d'activité en les ventilant entre la zone d'activité « pure » et le tissu.

Protéger les espaces agricoles

La délimitation de secteurs privilégiés d'urbanisation pour chaque commune va permettre d'afficher une limite claire entre espaces urbains et espaces agricoles.

Protéger les espaces naturels

Le territoire du SCoT présente une grande richesse écologique essentiellement liée à l'omniprésence de l'eau.

Le défi à relever est de reconstituer, autant que possible, un maillage de ces espaces naturels de manière à composer une trame verte et bleue reliant à la fois les milieux naturels sauvages et la nature urbaine.

Préserver la charpente paysagère

De grands ensembles paysagers remarquables ont été identifiés à l'échelle du SCoT. Ces ensembles structurants sont plus ou moins soumis à la pression foncière. L'objectif est donc de les protéger.

QUATRIÈME DÉFI : PROMOUVOIR UN URBANISME INNOVANT ET INTÉGRÉ

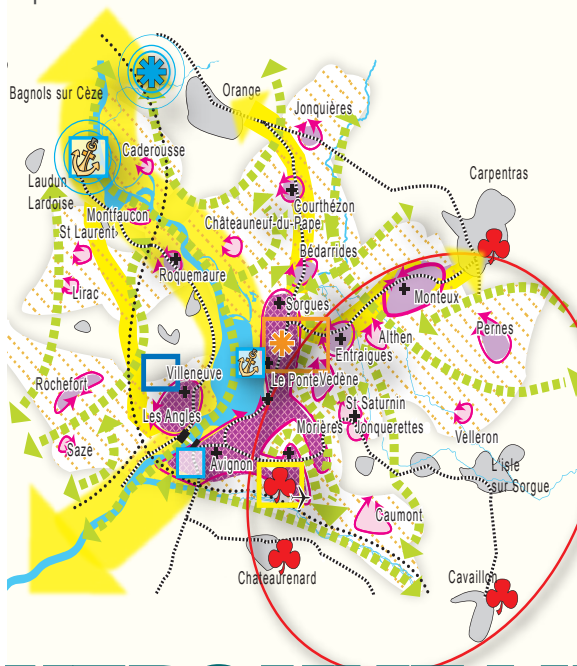
Apaiser et revaloriser le rapport entre le territoire et les risques

Inondation

Une approche durable de l'urbanisme doit intégrer les risques en amont afin de ne pas augmenter le nombre de personnes exposées aux risques et de réduire les dommages.

Incendie

L'ensemble des espaces forestiers et des garrigues présentent un risque d'incendie très élevé menaçant la sécurité des personnes, le patrimoine naturel et la stabilité des sols.



Industriel

Quatre communes du territoire abritent des entreprises soumises aux risques dits SEVESO.

Transport de matières dangereuses

Le territoire du SCoT est concerné par la traversée de plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses (gazoduc et oléoduc) existantes ou en projet.

Développer des espaces urbains plurifonctionnels

En privilégiant la mixité des fonctions dans les quartiers

Ce principe impose une approche transversale des politiques publiques : habitat, économie, déplacements, formes urbaines. La mixité des fonctions urbaines favorise l'animation des centres villes et des quartiers.

En aménageant des espaces publics de qualité

L'aménagement d'espaces publics de qualité doit être privilégié dans les nouvelles opérations ou les projets de restructuration. Ces espaces publics sont des espaces de respiration des lieux communs d'animation qui pallient à l'absence de jardins privés.

Favoriser la qualité urbaine et réduire la consommation d'énergie

Les élus du syndicat mixte souhaitent garantir à la population un environnement urbain favorable et sain qui participe aux besoins d'économiser les ressources énergétiques et naturelles.

S'appuyer sur les lignes de force du territoire

Affirmer la place du Rhône au cœur du territoire en tant que couloir écologique, économique et de flux

les axes de développement : veiller à assurer un équilibre création d'emplois/ accueil d'habitants

S'appuyer sur la structure du grand paysage et limiter l'étalement urbain

Maintenir ou recomposer les trames verte et bleue. Les valoriser comme support pour les déplacements doux, le tourisme vert...

Préserver les espaces agricoles de qualité

Contenir l'urbanisation dans des enveloppes urbaines = définir des secteurs privilégiés pour l'urbanisation regroupant l'habitat et les quartiers mixtes

Favoriser le renouvellement urbain en priorité dans le cœur urbain

Respecter les problématiques et l'identité urbaines de chacun : nuancer les ambitions démographiques et les efforts de mixité sociale et de densité en fonction du statut de la commune

Renforcer le cœur urbain, organiser un report de population plus important. Développer des formes urbaines denses.

Conforter les villes en soutenant un apport de population permettant de maintenir ou développer des services et commerces de centre ville diversifiés. Développer des formes urbaines plus denses.

Conserver l'ambiance rurale des pôles villageois. Modérer l'apport de population et développer des formes urbaines en cohérence avec le tissu villageois

Développer des quartiers denses et mixtes autour des gares ou haltes.

Mutualiser les moyens autour de projets économiques structurants à l'échelle du SCOT

Elaborer une stratégie d'aménagement globale du pôle économique et urbain d'Avignon nord pour préserver son attractivité régionale.

Aménager le pôle économique et urbain d'Agroparc notamment en confortant les pôles de compétitivité :

"fruits et légumes" en partenariat avec les territoires voisins et en lien avec la couronne agricole

Pégase et en organisant une mixité urbaine (pôle de vie...)

Se donner les moyens d'aménager un parc agroalimentaire d'envergure et de qualité sur le site d'Actival Garcin.

Organiser la logistique sur le territoire en lien avec le hub inter-régional du port trimodal de Laudun = prévoir des plateformes logistiques urbaines desservies par des modes alternatifs à la route.

conforter le port du Pontet

Maintenir à minima la vocation du terminal rail/route de Champfleury (même si celui-ci est très contraint dans son site)

Prendre en compte l'impact du pôle de Marcoule sur le territoire du SCOT en terme de déplacements, de besoins en logements...

Organiser un rééquilibrage des modes de déplacements en faveur des modes de transports plus durables.

s'appuyer sur l'étoile ferroviaire d'Avignon (TER et Fret) et la connecter avec les autres modes grâce aux noeuds modaux (autre TC dans le cœur urbain)

utiliser le fleuve Rhône

VERS UNE MISE EN APPLICATION DU PADD

Le projet de territoire à l'horizon 2020 est le fruit d'un travail collectif entre acteurs et élus d'un même territoire.

Pour mettre en place les grandes orientations stratégiques décidées par le PADD, divers points essentiels sont à prendre en compte. Le contexte global ne devra pas être négligé, il va au-delà du territoire strict du SCoT. Pour attirer la population, une politique de redynamisation cohérente et réaliste devra

être mise en place afin de créer des emplois mais aussi un cadre et des conditions de vie agréables et attrayantes. L'ensemble de ces enjeux devra en outre se faire dans un souci de développement durable et de prise en compte de l'existant passant par sa revalorisation si nécessaire. L'objectif sera d'être à la fois innovant et pertinent, efficace et cohérent dans la mise en place des axes stratégiques décidés.